

a 59930

WORLD HEALTH ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

COMITE D'EXPERTS DU PALUDISME

WHO/Mal/29 Rev.1
20 juillet 1949

Troisième session
10 - 17 août 1949
Genève, Palais des Nations

ORIGINAL: ANGLAIS

Séance d'ouverture:
Mercredi, 10 août à 10 heures

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1 Exposé introductif du Secrétariat
- 2 Election du Président
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Décisions de la Première Assemblée Mondiale de la Santé
(Actes off. 13, 300)
 - 4.1 Etude des mesures susceptibles d'application générale, en vue de prévenir l'introduction de toutes les espèces ou de certaines espèces d'anophèles dans les régions qui en sont indemnes ou qui en ont été libérées (Actes off. 13, 301; A2/36)
 - 4.2 Projet des nouveaux statuts de la Fondation Darling, établi en consultation avec le Directeur général (Actes off. 13, 300)
- 5 Décisions du Conseil Exécutif
 - 5.1 Approbation du rapport de la deuxième session du Comité d'Experts du Paludisme (Actes off. 14, 10)
 - 5.2 Programme de 1949, et collaboration avec le FISE et l'OAA (Mal/Dem/1,2,3 et 4)
 - 5.3 Formation du personnel
 - 5.4 Développement des organisations antipaludiques gouvernementales
 - 5.5 Projet d'une série de recommandations à adresser aux gouvernements sur la lutte antipaludique (Actes off. 13, 306; 14, 19; 17, 10)
- 6 Recommandations de la première session du Comité d'experts des Insecticides (A2/36; A2/110, pp.24-25)
- 7 Lutte antipaludique par des applications d'insecticides à effet rémanent
 - 7.1 Lutte antipaludique ou éradication des espèces vectrices
 - 7.2 Connaissances actuelles sur les limites que comporte la lutte antipaludique au moyen du DDT.

- 7.3 Indications relatives à la lutte antilarvaire considérée comme un auxiliaire des applications d'insecticides à effet rémanent
- 7.4 Etude du projet d'éradication des espèces vectrices en Afrique centrale, en l'absence de barrières naturelles, et présentation d'un plan détaillé
- 7.5 Dangers des pulvérisations au DDT pour les êtres humains
- 7.6 Collaboration et participation financière de la collectivité en matière de campagnes au DDT
- 7.7 Action du Conseil Economique et Social pour la production et la répartition des insecticides (WHO/Mal/31; E/1353; E/1399)
- 8 Traitement du paludisme
 - 8.1 Etat actuel des connaissances quant à la chimiothérapie moderne et quant aux moyens d'obtenir des renseignements réguliers sur les expériences présentement poursuivies
 - 8.2 Programme d'expériences coordonnées, dans les hôpitaux et sur le terrain, sur la chimiothérapie et la chimioprophylaxie du paludisme, à exécuter, sous les auspices de l'OMS, dans différents pays, en 1950, par des institutions disposées à collaborer.
 - 8.3 Médicaments antipaludiques à inclure dans la première édition de la Pharmacopée internationale (WHO/Pharm/70, p.3; WHO/Pharm/Mon/6 Rev.2; 102 Rev.1; 210; 211)
- 9 Programme de l'OMS dans le domaine de la lutte antipaludique, tel qu'il a été approuvé par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé
 - 9.1 Programme pour 1950 (Actes off. 18, p.58-64; A2/110 pp.8,9; A2/110 Add.1)
 - 9.2 Collaboration avec l'OAA et choix de zones pour des projets conjoints (Actes off. 17, 10, 27-28; A2/54; A2/54 Add.1 et Add.2; A2/110 pp.14-15)
- 10 Standardisation de la procédure des enquêtes épidémiologiques sur le paludisme
- 11 Fourniture de films cinématographiques, de bandes d'images fixes sur films, de clichés de projection et de matériel de propagande sur le paludisme
- 12 Membres correspondants
- 13 Questions diverses
- 14 Adoption du rapport